



BULLETIN D'ADHÉSION YOGA 2025 – 2026

A Mercury – Ferme de Noémie (sauf vacances scolaires)

Le Lundi de 19h30 à 20h45 (1h15) Yoga Vinyasa et Yin Yoga

Le mercredi de 19h30 à 20h45 (1h15) Yoga Vinyasa

NOM.....			
PRÉNOM.....			
Date de naissance.....	Sexe	M	F
Profession.....			
Adresse.....			
.....			
Code postal.....	Ville.....		
Téléphone.....	Mail.....		

Le ou les cours choisies :

Horaire :

Cotisation : Soit par chèque ou espèce à l'ordre de **DESVARENNES Pascaline**

A l'année (pour 1 cours par semaine)	295 €
Carte de 10 séances (valable 6 mois)	120 €
TOTAL	

Pièce à fournir lors de l'inscription

- Certificat médical autorisant la pratique du Yoga (valable 3 ans et après remplir le questionnaire de santé)
- Le règlement des cours par chèque ou espèce. (**Possibilité de payer en 3 chèques**)
- La signature du règlement intérieur au verso

Autorisation droit à l'image photo et vidéo :

Autorise ☐ Refuse ☐

D'être pris (e) en photo et/ou filmé (e) lors des cours et d'utiliser des mêmes images et/ou vidéo à des fins de communications (affiches, articles presse...)

Ce formulaire est à rendre rempli avec les pièces demandées. Tout dossier incomplet sera refusé.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur qui m'a été remis et m'engage à le respecter

Fait le

Signature

RÈGLEMENT INTÉRIEUR pour les cours

Toute personne de plus de 18 ans, apte médicalement, peut suivre les cours proposés et a le droit à 1 cours d'essai à 6€ avant de s'engager.

Les personnes de moins de 18 ans peuvent participer aux cours proposés à condition d'avoir été autorisées par leur représentant légal.

Dès l'inscription, le paiement des cours est dû en totalité et ne fera l'objet d'aucun remboursement. L'adhérent peut payer en 3 fois sans frais.

L'adhérent ne dispose d'un droit de résiliation unilatéral de son engagement qu'en cas d'empêchement définitif et justifié de suivre les cours (*Maladie sur certificat médical de plus de 3 mois ou déménagement*)

Dans ce cas, l'avoir est effectué au prorata du nombre de mois indivisibles restants et cet avoir pourra être utilisé pour l'année suivante.

Aucun avoir ou remboursement ne se fera pour les cours annulés de votre part.

En cas d'absence au cours, pensez bien à prévenir le professeur le plus rapidement possible. Vous pouvez remplacer le cours de Yoga manquant par un autre jour **dans la même semaine** suivant les disponibilités.

La carte de 10 cours est valable 6 mois, elle est non remboursable et ne peut pas être cédée à un autre adhérent. Vous devez obligatoirement avertir de votre présence au cours et vous n'êtes pas prioritaire pour assister au cours.

Si vous ne pouvez pas assister à un cours, vous pouvez le remplacer dans la même semaine avec un autre cours selon les disponibilités.

L'adhérent est tenu au devoir de confidentialité quand à ce qui pourra être vécu ou exprimé par les autres adhérents ou le professeur pendant les cours.

Chaque adhérent doit avoir un comportement et une tenue en adéquation au cours.

Bien venir 10 minutes avant le cours pour vous installer.

Le professeur se réserve le droit de refus dans le cours ou la radiation pour les motifs suivants :

- Inaptitude médicale (certificat médical obligatoire pour accéder aux cours).
- Manquement aux règles de sécurité pendant les cours.
- Non-respect des consignes du professeur responsable des cours.
- Mise en danger des autres membres ou de soi-même pendant les cours.
- Non-paiement des cours
- Dégradations volontaires du matériel mis à disposition pour les cours

Pour valider l'adhésion, chaque adhérent s'engage à signer et à respecter le présent règlement.

Fait à.....

Nom et prénom.....

Signature

Yoga Pascaline

N° de SIRET : 854 095 122 00024

Yoga et relaxation – Méditation

Site : www.moveandfit.fr

Email : move.fit73@gmail.com - Tél : 06 51 46 67 83